



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du MERCREDI 15 JANVIER 2020

N°2020-06

L'an deux mille vingt et le mercredi 15 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 07/01/2020

Date d’Affichage : 07/01/2020

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIÈRE, Mme Nathalie FILLATRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Francis CHEDOZEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Anne-Marie BRUNET,
Mme Stéphanie PENOT,
M. Alexandre FRESNEAU donne pouvoir à M. Francis CHEDOZEAU,
M. Thierry ANDRAULT donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE,
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT,
Mme Christelle PREVOST donne pouvoir à Mme Nathalie VILLAUME,
M. Loïc CHATILLON donne pouvoir à M. Yoane MARTINIÈRE.

SECRÉTAIRE : Mme René GRUZ,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 8 + 5 pouvoirs.

Objet de la délibération : Mise en place de la participation employeur pour la Prévoyance maintien de salaire.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2019-26 du 11 avril 2019 du conseil municipal par laquelle la commune mandatait le Centre de Gestion pour le lancement d'une nouvelle consultation groupée pour la prévoyance maintien de salaire des agents. Au vu des résultats de cette consultation, c'est Territoria Mutuelle qui a été retenue par le Centre de Gestion de la Vienne.

Cette information a fait l'objet d'une présentation aux agents lors d'une réunion le 13 novembre 2019. Conformément à la réglementation, qui autorise depuis le 31 août 2012, les employeurs territoriaux à participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil sur une participation communale de 5 € brut par mois pour chaque agent.

Il est rappelé que le Comité Technique du Centre de Gestion doit être consulté pour avis préalable sur le montant de la participation employeur.

Ce dossier sera donc transmis, pour avis, au Comité Technique qui se réunira le 18/02/2020.

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'accorder une participation mensuelle de 5 € brut à chaque agent ayant souscrit au contrat de prévoyance maintien de salaire.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 16 janvier 2020

Le Maire,

Géry WIBAUX



AR PREFECTURE

086-218601862-20200116-D2020_06-DE
Regu le 16/01/2020